

ARRETE n°ADMG_2024_038 du Président

Portant délégation du droit de préemption

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pévèle Carembault au 1^{er} juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L 211-1 à L 211-5, L 213-1 à L 213-18, et R 213-1 à R 213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption ;

Vu la délibération CC_2021_121 du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2021, relative à la délégation du droit de préemption aux communes.

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbanisation futures des PLU approuvés ou à approuver sur le territoire
- De donner **délégation**, en application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriale, à Monsieur le **Président** pour exercer en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain,
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, aux **communes**, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain et à sa mise en œuvre.

Considérant la demande d'acquisition d'un bien précisé dans l'article premier de la présente décision ;

Considérant la demande de délégation formulée par la commune de Coutiches ;

ARRETE

Article 1 :

De déléguer l'exercice du droit de préemption à la commune de Coutiches sur les biens repris ci-dessous :

Commune : COUTICHES

Demande d'acquisition d'un bien : n° IA 059 158 24 00028 reçue en mairie le 23/08/2024

Noms des vendeurs :

DUBUS Maxime Jacques
SIMON Hervé

Adresses :

1304 Route Nationale 59310 COUTICHES
688 Rue du Boujon 59310 FAUMONT

Représenté par : Maître DUBOIS-THERY Valérie - 171 Boulevard des Alliés - 59148 FLINES LEZ RACHES

Terrain avec constructions en ruine,

Références cadastrales : C 754 Pour une superficie de 648 m²
C 874 Pour une superficie de 23 m²

Adresse du bien : 77 Rue Charles Hallouchery 59310 COUTICHES

Nom de l'acheteur : inconnu

Prix de vente : 55.000 € TTC pour le terrain de 671 m²

Emplacement réservé ERn°2 « Extension du cimetière »

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Article 3 : M. Vincent ECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCO, le 10/10/2024

Le Président de la Communauté de communes

Pévèle Carembault

Luc FOUTRY

Publié le : 15/10/2024

Notifié le : 15/10/2024



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_038_ADMG
Objet :	Arrêté du Président portant délégation du droit de préemption à la commune de COUTICHES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20241010-2024_038_ADMG-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20241010-2024_038_ADMG-AI-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : Arr__t__ ADMG n__ 2024_038 du Pr__sident portant d__l__gation du droit de pr__emption.pdf Nom métier : 99_AI-059-200041960-20241010-2024_038_ADMG-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	779.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	15 octobre 2024 à 09h07min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	15 octobre 2024 à 09h08min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	15 octobre 2024 à 09h08min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2024 à 09h08min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2024 à 09h12min55s	Reçu par le MI le 2024-10-15